



CCMMEP
9 mars 2022

Déclaration liminaire CGT

Qui va gagner ?

En quelques jours, l'**invasion de l'Ukraine par les troupes de Vladimir Poutine** a installé une situation incertaine et angoissante partout dans le monde, et plus particulièrement en Europe.

Nos pensées solidaires vont bien sûr au peuple Ukrainien sous les bombes et en exil, et au peuple russe qui est aussi victime de son président et de sa politique impérialiste.

Les conséquences directes de l'invasion se font déjà sentir en France dans de nombreux domaines notamment par une **hausse des prix de l'énergie**. Cela va s'aggraver rapidement, avec des **conséquences lourdes pour les collègues de l'Éducation nationale** que nous représentons.

La hausse des salaires que nous réclamons depuis des années n'est toujours pas au rendez-vous. C'est une préoccupation majeure des enseignant-es et notamment des plus précaires d'entre nous. La valeur du point d'indice n'a pas bougé depuis février 2017. Cela fait 5 ans et ce n'est plus tenable. Depuis 2017, cela représente plus de 6% de perte de pouvoir d'achat, soit en moyenne plus de 120 euros par mois. Une hausse des prix de près de 4% est prévue sur 2022. Ce seront encore 80 euros supplémentaires de perdus. Il faut réagir.

La CGT vous fait une proposition concrète : **instaurer une indemnité compensatoire de la hausse du prix des carburants**. Au moins pour tou-ttes les collègues contraints de prendre leur véhicule pour se rendre au travail. Il est également tout à fait possible de prévoir une hausse similaire pour les personnels qui recourent aux mobilités douces. C'est une urgence.

Hier, le 8 mars, c'était la **journée internationale de lutte pour les droits de femmes**. Nos collègues femmes, depuis ce jour-là à partir de 15h40 travaillent gratuitement, compte tenu d'une rémunération en moyenne 26% plus faible que les hommes. Et, même dans l'Éducation nationale, malgré des grilles équivalentes : les femmes évoluent moins vite dans leur carrière, bénéficient moins souvent des IMP ou d'autres indemnités et accèdent moins aux postes à responsabilité, en établissement ou au rectorat. Alors il y a encore **du boulot pour arriver à une réelle égalité entre les femmes et les hommes**, y compris dans notre champ professionnel. A nous toutes et tous de lutter contre ces inégalités.

Par ailleurs, **les élections présidentielles approchent**, et nous nous rappelons qu'en 2017, via la voix de Pascal Balmand, **le SGENC avait adressé aux présidentiables une liste de desiderata**. Réévaluation du 80/20, autonomie (des chefs d'établissement), flexibilité (des personnels de l'Éducation) et obligation scolaire dès 3 ans. Sans surprise donc. La surprise est venue, en 2019, lorsque le gouvernement et son École de la confiance ont intégré l'instruction obligatoire dès 3 ans. Cadeau de 100 millions d'euros pour le Privé sous contrat.

Ce 17 février 2022, Philippe Delorme a renouvelé l'exercice. C'est donc reparti pour réévaluation du 80/20, autonomie, flexibilité. S'y ajoutent, cette fois, classes de niveau déguisées et subventions publiques au cantines scolaires du privé. On l'aura compris, si cette « contribution » s'intitule « Pour l'école », il faut évidemment comprendre « Pour l'école », « privé, sous contrat, catholique ». Pas pour les personnels de l'Éducation pour lesquels sont demandées **une augmentation des obligations de service, une annualisation du temps de travail et une gestion via le seul chef d'établissement** « *le plus à même de se rendre compte du travail accompli par un enseignant* ». En conséquence, il déciderait de la carrière et du salaire des professeur-es en CDI.

Ces propositions ont déjà été testées en Suède et en Angleterre : elles ont entraîné une situation catastrophique pour les élèves et pour les enseignant-es. **La CGT s'inquiète de leur prise en compte par les candidat-es à la présidentielles** : Valérie Pécresse et Emmanuel Macron. Le service public d'Éducation dont nous faisons partie ne va pas bien, répondre aux demandes du SGENC contribuerait à le dégrader encore.

Pour preuve, le métier d'enseignant-e attire de moins en moins les plus jeunes : il a été question d'une **nouvelle « tendance à la baisse » des candidat-es aux concours de l'enseignement** au CTM de janvier. La DAF peut-elle nous éclairer pour ce qui concerne les concours du Privé ?

Pour conclure, nous réitérons notre demande de **plan d'urgence pour l'Éducation nationale**. Cette réforme de fond vers une École émancipatrice passe par deux impératifs incontournables :

- **réévaluer sérieusement les salaires** des enseignant-es et AESH
- **intégrer ces personnels dans les décisions à prendre.**

Qui mieux que des professionnel-les – qui travaillent au contact des jeunes – pour savoir ce qui est juste et pertinent pour eux et leur avenir ?